

FICHE MÉMO



Dangers physico-chimiques

Je flambe	Je fait flamber	J'explose	Sous pression

Dangers pour la santé

J'altère la santé	Je nuis gravement à la santé	Je ronge	Je tue

Dangers pour l'environnement

Je pollue

Cas particulier des CMR

Les produits CMR sont des substances reconnues **Cancérogènes** et/ou **Mutagènes** et/ou **Reprotoxiques** c'est à dire toxiques pour la reproduction.

Classification de la communauté européenne

Les produits cancérogènes

Catégorie 1	(1A)	pour ceux qui sont avérés cancérogènes
Catégorie 2	(1B)	pour ceux pour lesquels il existe une forte présomption

Les produits mutagènes (entraînant des défauts génétiques héréditaires)

Catégorie 1	(1A)	pour ceux qui sont avérés mutagènes
Catégorie 2	(1B)	pour ceux pour lesquels il existe une forte présomption

Les produits toxiques pour la reproduction

Catégorie 1	(1A)	pour ceux qui sont avérés toxiques
Catégorie 2	(1B)	pour ceux pour lesquels il existe une forte présomption que l'exposition de l'homme à de telles substances et préparations peut produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence

(Les catégories entre parenthèses correspondent au nouveau système)